



République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune

Séance du mercredi 19 mars 2025

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 12/03/2025
date d'affichage : 12/03/2025
dix-neuf mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

Représentés : Monique DOMEIZEL représentée par Magali MOURGUES;

Absents et Excusés : Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Sylvain KURIATA

Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

2025D014 - Objet : Demande de Subvention Amende de police 2025

Dans le cadre de la répartition des amendes de police une subvention peut être attribuée aux communes pour le financement d'aménagement de sécurité sur les voies communales.

Monsieur le Maire propose de sécuriser la voie communale n°1

Un devis estimatif a été établi par l'entreprise SOMATRA pour un montant de 8 350.00 € HT et 10 020 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Solliciter une subvention maximum dans le cadre de la répartition des amendes de police 2025.
- Prévoir la pose de ces glissières.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

048-214801037-2025D014-DE

A G E D I

**Le Maire,
Rémi ANDRE**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

048-214801037-2025D014-DE

A G E D I